

LE PEUPLE CRI DE LA BAIE JAMES
PARLE AUX GOUVERNEMENTS : DÉVELOPPEMENT,
GOVERNANCE ET CO-GOVERNANCE ¹

Harvey A. FEIT

Dans ce texte, j'explore les discussions entre les intervenants cris et les représentants des gouvernements au cours des années afin de comprendre les visions cris et gouvernementales sur le développement de leurs relations. Je discute de deux moments critiques : d'une part, lors des négociations de 1974 ayant mené à la Convention de la Baie James et du Nord québécois; d'autre part, juste avant la signature de l'Accord dit de la Paix des Braves en 2002. Dans chaque cas, les Cris ont parlé du genre de rapports qui étaient nécessaires entre eux-mêmes, les gouvernements et les compagnies non-cries. Ils ont parlé aussi des difficultés auxquelles ils étaient confrontés quand ils essayaient de vivre et d'améliorer ces relations. De même, j'examinerai brièvement quel genre de relations les gouvernements voulaient avoir avec les Cris au moment où furent négociés ces deux accords.

**Discuter le développement, la gouvernance
et la co-gouvernance**

En avril 1971, quand le projet hydroélectrique de la Baie James fut annoncé, les Cris ne furent pas impliqués dans cette décision. En octobre 1972, quand les Cris finirent par rencontrer Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec, celui-ci mit fin à la rencontre avant que le premier représentant Cri ne puisse achever sa présentation. Par la suite les Cris intentèrent des procédures judiciaires. Les Cris qui vinrent témoigner en cour parlèrent de leurs vies, des effets du projet hydroélectrique et de

1. Traduit de l'anglais par André-Louis SANGUIN, professeur à l'université Paris IV-Sorbonne, ancien professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'université du Québec à Montréal.

leur manque de participation dans les discussions et les décisions concernant le projet (Richardson, 2008).

En 1973, le Juge Albert Malouf de la Cour Supérieure du Québec émit un jugement à l'effet que les Cris soient davantage impliqués dans le dossier. À partir de ce moment, Québec et le Canada proposèrent de négocier avec les Cris. Ces négociations furent menées par des jeunes Cris qui devinrent des leaders régionaux. Ils consultèrent souvent le peuple cri. Les négociateurs gouvernementaux, ne faisant pas confiance aux jeunes négociateurs cris, voulaient s'adresser eux-mêmes directement aux Cris. Au printemps 1974, une première rencontre avec la communauté crie s'effectua à Fort George puis, ultérieurement, à Chisasibi. En cette circonstance, la façon dont les Cris (*elders*, familles, jeunes) parlèrent au gouvernement exprime parfaitement ce qu'ils pensaient de leurs rapports avec le gouvernement.

Dans l'esprit des négociateurs gouvernementaux, l'objectif de cette rencontre était de voir si le discours livré par les négociateurs cris reflétait bien les vues des différentes générations de Cris (Kanatewat, vidéo, et interview du 1^{er} juin 2009)². La rencontre donna aux négociateurs gouvernementaux non seulement la chance de mesurer la force de l'opposition des Cris au projet hydroélectrique, mais aussi de comprendre les points potentiels de division chez les Cris. Les négociateurs expliquèrent aussi les actions du gouvernement avec l'intention de calmer les inquiétudes cries et d'affaiblir l'opposition crie. John Ciaccia, le négociateur en chef du Québec, était non seulement député à l'Assemblée Nationale du Québec, mais aussi ancien haut fonctionnaire au ministère fédéral des Affaires Indiennes. À l'occasion de cette première rencontre, il était accompagné d'Armand Couture, négociateur et Vice-président de la Société d'Énergie de la Baie James (société d'État en charge du projet) qui deviendra par la suite Président d'Hydro-Québec. Je résumerai quelques grands moments de cette rencontre³.

2. La rencontre de 1974 fut organisée par Robert Kanatewat. Dans une vidéo produite pour le Grand Conseil des Cris, il a récemment raconté le récit intrigant de la rencontre. Il l'a également raconté dans une interview récente avec Harvey Feit. Un extrait de la vidéo réalisée pour le Grand Conseil des Cris apparaît sur leur site Internet à <http://eeyoufeeyouistchee.com/video.php>.

3. La plupart des Cris de Fort George parlent en cri. J'ai pris des notes en anglais en suivant l'interprétation faite par Philip Awashish, négociateur cri pour la communauté de Mistissini. Mes notes de la réunion que je cite ici ne sont pas du mot à mot. J'ai essayé de tout écrire mais la réunion se déroulait trop rapidement. J'ai procédé par abréviations afin de suivre le mieux possible. J'ai utilisé un système pour exclure régulièrement les mots récurrents, par exemple, les prépositions et les pronoms personnels quand j'estimais que leur usage dans une phrase était clair. En présentant le matériel ici, j'ai inséré de tels mots manquants, fréquemment utilisés, sans noter leur insertion. Dans quelques cas, quand il y avait d'autres omissions ou des notes incomplètes, j'ai inséré des mots simples qui, je pense, complètent le texte.

9 avril 1974. Rencontre de Fort George Déclarations préliminaires

John Ciaccia fit quelques remarques introductives tout en définissant son rôle :

« Je souhaite entendre certains de vos problèmes et donner mon point de vue sur ces questions. Mon rôle n'est pas de négocier au sens habituel du mot. Le projet de la Baie James a apporté beaucoup de problèmes sur ce territoire. Les autochtones et le gouvernement provincial n'ont sans doute pas bien communiqué ensemble. Je crois que beaucoup de problèmes causés par le projet de la Baie James peuvent être résolus. À mes yeux, nous devons être capables de communiquer sur toutes ces questions avec le peuple Cri afin de résoudre ces problèmes. »

Ses commentaires furent traduits en cri. Ciaccia proposa de commencer les discussions, tout en regrettant de ne pas avoir impliqué plus tôt les Cris dans ce dossier. Il fit montre de sa sympathie et de ses préoccupations mais il ne proposa pas de négociations sur le projet hydroélectrique ni sur son développement. Il n'offrit pas aux Cris un rôle à leur mesure dans l'ensemble des décisions à prendre sur ce projet.

Le premier intervenant cri, qui était un *elder* (ancien), déclara :

« Dieu a créé la terre pour les hommes, les Indiens et les Blancs. La terre n'a pas été créée pour quelqu'un qui veut la détruire. Dieu contrôle tous les aspects de la vie. Personne n'a le droit de détruire les choses nécessaires à la vie. Ici, personne n'a le droit de nous priver des choses essentielles à la vie. Cette rivière, cette eau à boire, créée pour les hommes, les Indiens et les Blancs, toute cette eau est pour quiconque veut boire. Personne n'a le droit de nous priver d'eau à boire. J'espère que ça n'arrivera pas⁴. »

Le premier orateur cri commença en disant que la terre doit être partagée par les Cris et les Blancs. En disant cela, il ne pensait pas que cette terre était seulement une terre cri, même si plus tard d'autres orateurs cris dirent que la terre appartenait aux Cris. Il souligna que les relations entre les Cris et les Blancs font partie de la création du monde par Dieu, et existent depuis la présence des Cris et des Blancs sur ce territoire. Étant donné cette coexistence, il énonçait un principe fondamental : personne n'a le droit de nier aux autres les nécessités de la vie. Aussi, pour cet orateur, les négociations devaient commencer par la reconnaissance de la coexistence, par le respect de l'accès aux biens essentiels, par l'attention au bien-être des Cris, des Blancs et de toute autre forme de vie. Il exprimait donc une vision de ce qu'exigent les rapports entre les Cris et les gouvernements. Cet échange initial ouvrit la voie au dialogue entre les Cris et les négociateurs

4. Malheureusement, j'ignore les noms des Cris qui prirent la parole.

gouvernementaux à propos des rapports Indiens/Blancs, de la coexistence et de la co-gouvernance.

Premières réponses Refuser les dangers et la co-gouvernance

Après deux autres commentaires cris, Ciaccia répondit en disant qu'il avait du respect pour les Cris et il demanda : « Vous parlez de certaines conséquences, comme celle sur l'eau potable. Êtes-vous certains que cela arrivera? » Un des membres dans l'assistance répliqua : « Oui. » Ciaccia dit alors :

« Quelqu'un a dit que Dieu est le créateur et que lui seul a le droit de détruire, mais pas les Blancs. Nous tous détruisons quand nous chassons. Regardez autour de vous. Il y a eu des changements bien avant l'annonce du projet de la Baie James. En dehors de ce projet, il y a eu bien d'autres changements. La base de la proposition faite par le Gouvernement du Québec est la préservation de votre mode de vie. »

L'orateur cri suivant se mit à dire : « Nous ne voulons pas que notre territoire soit détruit. Nous voulons que nos demandes soient satisfaites. Pourquoi dit-il qu'un Indien détruit quand il chasse? » Ciaccia répondit : « Le point de mon énoncé est qu'il y a des changements et qu'il y aura des changements. »

En réponse à la question selon laquelle il déclarait que les Cris détruisent la terre, Ciaccia insista en disant qu'il était indéniable que quiconque vit sur un territoire le dégrade. Cette réponse ignorait totalement les pratiques de chasse *responsables* menées par les Cris. Ces pratiques furent d'ailleurs mises en avant par plusieurs témoignages cris devant la cour. Cette dénégation du souci des Cris pour leurs terres constitua un véritable échec dans la compréhension du mode de vie cri. Durant les négociations Ciaccia avait pourtant dit qu'il respecterait ce mode de vie. De même, Ciaccia échoua à reconnaître les programmes de repeuplement et de conservation des castors, entrepris conjointement par les Cris et par les gouvernements depuis les années 1930. De fait, la première présence gouvernementale québécoise et canadienne sur le territoire de la Baie James fut au moment du développement conjoint d'un système de réserves de castors en vue de redresser leur population menacée. La conservation des castors fut une idée cri dont le succès provint des efforts combinés des Cris et des gouvernements québécois et canadien (Feit, 2005 ; Scott et Morrison, 2004, 2005). La co-gouvernance fut d'ailleurs reconnue à plusieurs reprises par les responsables des réserves de castors québécoises et canadiennes. Les réserves de castors fonctionnèrent selon un schéma de co-gouvernance, même s'il était incomplet et partiel par rapport à ce que les Cris envisageaient.

Plus tard au cours de la réunion, les négociateurs gouvernementaux firent référence à ces réserves de castors au moment où les Cris remettaient en question la proposition gouvernementale de relocalisation des castors en dehors des zones inondées par les barrages. Armand Couture rappela que le castor avait déjà été relocalisé dans cette zone au début de l'établissement des réserves de castors. Mais Ciaccia ne reconnut pas que la conservation conjointe Cris/Gouvernements du castor était l'histoire d'une prise de décision partagée entre les Cris et les gouvernements. Bien que non malveillantes, ses réponses révélèrent le manque de volonté de la part du gouvernement pour négocier sur la base du respect du mode de vie cri et pour reconnaître les expériences conjointes de coexistence et de co-gouvernance.

Un membre cri dans l'assistance répliqua à Ciaccia : « Tout ce que j'ai à dire, c'est que de toute façon il ne nous écoute pas. » D'autres Cris racontèrent comment les Cris avaient déjà subi les conséquences néfastes du projet de construction. Ils parlèrent de la pollution déjà à l'œuvre, ce que Ciaccia semblait minimiser. Après une discussion sur la trappe comme moyen de subsistance, un jeune homme tenta d'expliquer, d'une manière claire, les problèmes concernant la pollution : « Si un homme met son pied dans un petit ruisseau boueux, quand il le retire de l'eau, l'eau est-elle pure ? Voudriez-vous boire en amont ou en aval de cet endroit ? » Ciaccia ne saisit pas cette remarque, il ajouta : « Je ne connais ni l'amont ni l'aval ».

Plus tard, lors de la rencontre, un vieil homme revint non seulement sur la question du déversement accidentel de gaz et de pétrole, mais aussi sur la question de la décharge des résidus et des déchets dans l'eau résultant des activités liées au projet. Puis, il décrivit la vie des Cris sur ce territoire et il rappela comment il nourrissait sa famille avec le poisson et les autres animaux qui ont besoin d'eau pour vivre. Il évoqua aussi la façon dont lui et ses enfants attrapaient, touchaient, dépeçaient et ingéraient le poisson et le gibier. Il restitua d'une façon très claire les rapports matériels entre son bien-être familial et ce que le projet était en train de faire. Implicitement, il fit référence aux rapports sociospirituels de la vie des Cris avec la terre, l'eau, le poisson, le gibier. Il montra combien ils étaient inséparables de la vie quotidienne des Cris. De la même manière, il indiqua comment les actions des constructeurs du projet étaient déjà une menace pour les Cris. Ses paroles soulignaient que les conséquences du projet étaient déjà incontrôlables, non remédiables et sans solutions, malgré tout ce que Ciaccia pouvait déclarer.

La question de Ciaccia « Êtes-vous sûr que cela va arriver ? » ne reconnaissait pas les effets et les risques que les travaux d'aménagement étaient déjà en train d'engendrer. Du coup, malgré ses propres affirmations du contraire

et sans le faire intentionnellement, Ciaccia paraissait comme quelqu'un niant tout respect du bien-être des Cris et de la terre.

Frustrations, colère et le danger de refuser des relations

Après que l'homme ait expliqué que mettre ses pieds dans l'eau sans réfléchir affectait la qualité de l'eau, et la fin de non-recevoir de Ciaccia sur cette remarque, une série de critiques crie s'ensuivit. Un jeune homme se mit à dire : « Vous êtes un béni-oui-oui du Ministère des Affaires Indiennes. Qui êtes-vous en train de tromper? De quel côté êtes-vous? » Un vieil homme ajouta : « J'ai déjà témoigné en cour. Je me suis souvenu de notre peuple et de nos enfants. Ceux qui menacent notre mode de vie sont des démons ». Une femme dit alors : « Le gouvernement n'a jamais écouté les Indiens. » Une autre femme renchérit : « Vous êtes un loup dans un habit de mouton. » Un vieil homme dit qu'il « n'avait pas besoin pour lui (Ciaccia) de répondre car j'ai dit la vérité et la vérité ne peut pas être déformée. Nous voulons préserver la terre et notre façon de vivre ». Un homme d'âge moyen dit : « Nous savons que vous n'avez pas d'égards pour notre peuple. C'est la façon dont le Blanc fonctionne : il n'aime pas ses voisins. Les Indiens ont beaucoup d'amour pour les gens. Nous, nous nous intéressons aux enfants. » À ce stade de la discussion, Ciaccia commença à clore la réunion.

L'utilisation du mot *diable* pouvait référer à la fois au diable des Chrétiens et à un personnage crie, *Atuush*, connu aussi sous le nom de *Windigo*. Les *Atuush* sont reconnus dans l'histoire mythologique crie mais aussi par les rencontres que certains Cris ont pu avoir avec eux. Les *Atuush* sont des personnes qui vivent dans les bois, complètement coupés de la société. Ils attaquent les gens pour les capturer, pour en faire des esclaves ou pour les manger (Scott, 1989). Les Cris comme les non-Cris sont capables d'être ou de devenir des *Atuush*. Ils sont capables de devenir des êtres spéciaux en dehors des sociétés humaines et des relations sociales. Durant la Grande Dépression des années 1930, à l'époque du déclin du gibier, quelques familles crie sont mortes de faim dans la forêt parce que les marchands de fourrures leur refusaient crédit et nourriture. Quelques Cris accusaient donc le négociateur gouvernemental d'être un diable. Ils déclaraient que les Blancs ne savaient pas aimer leurs voisins. Ces commentaires exprimaient les dangers créés par le manque de respect pour les autres et le rejet de relations entre eux.

Menacer le développement mais continuer les relations Clôturer la rencontre

Lors de cette réunion, les discussions durèrent quelques minutes de plus. Un homme d'âge moyen se mit à dire : « *L'argent n'a pas de valeur pour nous. Vous ne pouvez pas comprendre nos pertes. Vous pouvez construire le barrage LG 1 mais nous le brûlerons. Je ferai n'importe quoi pour stopper le projet de la Baie James, même si je devais être tué pour cela.* » C'était une déclaration très virulente, mais la menace apparaît impraticable. Je pense que quelques Cris auraient volontiers donné leur vie s'ils avaient trouvé une manière pratique de stopper le projet.

Il y avait de la colère, de la frustration, de l'ahurissement, un sens profond des dangers et des pertes incommensurables. Malgré cela, on relevait aussi un consensus général sur l'idée que les négociateurs gouvernementaux et les Cris devaient continuer à discuter. Aussi quand Ciaccia indiqua qu'il se faisait tard, les gens demandèrent à ce que la réunion se poursuive. Afin de pouvoir mettre fin à cette réunion, Ciaccia dut s'engager à revenir quelques semaines plus tard. En outre, deux autres villages cris demandèrent à rencontrer les négociateurs gouvernementaux.

Je comprends mieux maintenant pourquoi les Cris insistaient tant pour que les discussions se poursuivent. Cette insistance se fondait sur le constat suivant : malgré l'échec des discussions et malgré certains comportements irresponsables de la part des gouvernements, les relations Cris/Gouvernements existaient toujours. Certes, les plans d'aménagement affectaient grandement les Cris et continuaient à les mettre en danger même si les discussions et les relations étaient coupées. Toutefois, certains Cris considéraient l'utilisation du territoire de manière réciproque comme une responsabilité. Du coup, il fallait bien développer des relations avec les gouvernements. Comme le premier intervenant cri l'a déclaré, ni les Cris ni les gouvernements n'ont le droit de mettre en danger les uns et les autres. Les stratégies et les négociations politiques ne pouvaient pas être isolées de la vie quotidienne. Pour une partie, vouloir poursuivre une stratégie séparée mettrait en danger soi-même et les autres.

Discuter de partage impropre, de développement et de co-gouvernance quelques décennies après la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

De façon répétée, les mêmes questions et les mêmes approches furent exprimées pendant les années qui suivirent les négociations et la mise en œuvre de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. Elles le furent aussi en réponse aux lacunes dans l'application de plusieurs de ses clauses.

L'expression et la réaffirmation des points de vue des Cris furent exprimées en 1999 dans les *affidavits* (déclarations sous serment) signés par plusieurs chefs de chasse et par des femmes dans les communautés de Mistissini, Oujé-Bougoumou, Nemiscau et Waswanipi. Les affidavits furent préparés à l'occasion d'une action en justice initiée par les Cris contre le Gouvernement du Québec et contre des compagnies forestières accusées d'ignorer les stipulations de la Convention de 1975. Vingt-cinq ans après la réunion de Fort George, les chefs de chasse de plusieurs communautés crises parlèrent presque dans les mêmes termes que ne l'avaient fait les gens de Chisasibi. Ils mirent aussi l'accent sur les nouveaux problèmes issus de leur expérience pendant les décennies précédentes. Leur préoccupation principale tournait autour des relations Cris/Gouvernements, du rapport aux compagnies et à la terre. Une question centrale pour eux : comment co-gouverner correctement le territoire ?

Charlie Etapp déclara dans son affidavit :

« Tout comme Ndoho Ouchimau (le chef de chasse), j'ai pleine autorité sur mon territoire de chasse et je suis reconnu comme tel par la communauté. Cette autorité me permet de donner ou de refuser l'accès à mon territoire de chasse aux autres Cris et aux autres autochtones. En particulier, j'essaie de donner l'accès à mon territoire et de fournir de l'aide aux personnes qui sont dans le besoin. Je devrais pouvoir exercer cette autorité avec les usagers non-autochtones, mais ils ne comprennent pas mon rôle...

Le gouvernement, les compagnies et les non-autochtones ne m'écoutent pas et en conséquence j'ai dû restreindre l'accès de mon territoire de chasse à ma famille immédiate... Je regrette énormément que des familles crises dans le besoin soient privées d'exploiter la faune sauvage. C'est avec tristesse que je suis obligé de limiter l'accès parce que le territoire est maintenant en danger...

Je comprends que les ouvriers de l'industrie forestière présents sur mon territoire de chasse aient besoin de travailler pour nourrir leurs familles. Aujourd'hui, seulement leurs droits et leurs intérêts sont pris en considération. Je préférerais ne pas affecter les besoins essentiels des familles des ouvriers de l'industrie forestière, spécialement leurs enfants, mais les opérations de foresterie sur mon territoire de chasse sont allées beaucoup trop loin. Mon mode de vie traditionnel a été sérieusement mis à mal et n'est pas respecté...

Toutes ces coupes de bois me rendent triste. Les activités de la foresterie et l'abattage des arbres par les compagnies forestières doivent cesser. »
(Charlie Etapp, 7 juillet 1999; transcription par Charlie Mianscum. Parenthèses de l'auteur.)

Un autre chef de chasse, Charlie Coon Blacksmith, se mit à dire :

« Je pense qu'aucune des grandes compagnies opérant dans Eeyou Istchee (le territoire cri) ne respecte les règles édictées par la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Jusqu'à ce que les règles soient respectées par

les compagnies, aucun arbre ne devrait être coupé. Ce n'est pourtant pas compliqué de faire ce que je dis. La Convention stipule que le gouvernement et les compagnies doivent tenir compte de notre mode de vie et protéger l'environnement. » (Charlie Coon Blacksmith, 7 juillet 1999; transcription par Charlie Mianscum. Parenthèses de l'auteur.)

Dans un autre affidavit, François Mianscum décrit les interactions et les rapports avec les compagnies :

« Je comprends que les ouvriers forestiers aient besoin de leur travail et qu'il soit possible de partager le territoire. Cependant, ils doivent comprendre que nous, les Cris, avons aussi besoin de la terre pour survivre. J'ai vu ce qu'ils ont fait à la terre. Ce n'est pas un partage correct. . . .

Je ne suis pas content de la façon dont les compagnies forestières se conduisent. Parfois je deviens fou. Ma terre est si importante pour moi. Les compagnies forestières ne pensent même pas à mes enfants. La terre est notre survie et notre vie. . . .

Cet été, la compagnie forestière veut continuer à abattre des arbres... La compagnie me l'a dit. Les représentants de la compagnie sont arrivés par hélicoptère. Je leur ai dit de regarder ce qu'ils avaient déjà fait dans le Sud et comment je pourrais stopper tout cela. Ils firent un papier disant qu'ils m'assisteraient. J'ai alors dit à ces messieurs que je savais que ce papier serait jeté et que mes souhaits ne seraient pas respectés...

Ce que je vois arriver, c'est qu'à la suite de leurs soi-disant consultations, ils ne respecteront pas leurs propres paroles. Je ne veux pas que la situation devienne pire pour la jeune génération...

Je pense que les compagnies devraient stopper l'abattage jusqu'à ce qu'ils respectent l'utilisation de la terre par les Cris. Les compagnies devraient faire ce que nous leur demandons de faire. » (François Mianscum, 22 juillet 1999; transcription par Johnny Cooper.)

D'une façon éloquente, Charles Etapp, Charlie Coon Blacksmith et François Mianscum reconnaissent les besoins des autres peuples, des Cris et des non-Cris. En outre, ils continuent d'affirmer qu'il y a des moyens effectifs pour l'utilisation et la gouvernance de la terre (sur la gouvernance, voir Awashish, 2006, 2009). Mais ils montrent très clairement que la réciprocité n'existe pas. Ils montrent aussi que les besoins des Cris ne sont pas du tout pris en compte et que les coupes de bois sont abusives.

Un mot revient en leitmotiv dans tous leurs discours, c'est le mot *respect*. D'ailleurs, François Mianscum indique que le respect ne dépend pas seulement des consultations mais de la recherche d'accords mis en pratique par les compagnies. Dans une phrase mémorable, il ajouta que les compagnies et les gouvernements devraient respecter leurs propres paroles.

Vingt-cinq ans après les négociations de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les chefs de chasse continuent de parler de leur engagement continu de partager la terre et la gouvernance de celle-ci, de l'échec dans la mise en œuvre des clauses de la Convention concernant le

rôle effectif des Cris dans les principales décisions, de la surexploitation du territoire par les compagnies et de l'échec des compagnies et des gouvernements à respecter leurs propres engagements.

Nouveaux accords : satisfaire le besoin de développement et la co-gouvernance ?

Dans la mesure où les déclarations des chefs de chasse se trouvaient dans les affidavits déposés en cour il n'y eut pas, en 1999, de réponse de la part des deux gouvernements et des compagnies. Toutefois, vingt-cinq ans après la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, la compréhension des relations avec les Cris par le gouvernement est devenue beaucoup plus claire au moment où le nouvel accord a été négocié.

L'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec a été signée en 2002. Elle apporte de nouvelles dimensions aux relations Cris/Gouvernement et répète également certains éléments de l'accord de 1975. Aussi, elle limite explicitement les formes d'opposition crie au détournement de la rivière Rupert. De plus, elle augmente substantiellement les redevances versées aux Cris pour les cinquante prochaines années, dans la mesure où le calcul est établi en fonction du taux d'exploitation des ressources naturelles de la région.

Selon une perspective gouvernementale, on peut considérer ces arrangements comme une partie de l'effort renouvelé en vue de créer des conditions telles que les Cris ne désireraient pas ou seraient incapables de s'opposer vigoureusement aux nouveaux aménagements. C'était ce que les gouvernements et les compagnies pensaient avoir fait en 1975 (Feit, 2009, 2010). En 2002, le Premier Ministre du Québec, Bernard Landry, déclara dans son discours prononcé à l'occasion de la signature du nouvel accord : « *La paix est signée entre nous* » (Landry, 2002). Il renouvelait la vision gouvernementale de 1975. L'accord de 2002 est désormais connu sous le nom de *La Paix des Braves*.

Entre 1989 et 2001, les Cris se sont engagés dans une longue série de luttes politiques qui leur ont rapporté quelques succès, notamment lors de la campagne pour stopper le projet hydroélectrique de la rivière Grande Baleine. Les années de luttes contre les projets hydroélectriques et forestiers anarchiques et contre le référendum sur la séparation du Québec qui s'appliquait au territoire cri sans leur consentement prouvèrent que beaucoup des intentions des gouvernements en 1975 ne s'étaient pas réalisées. Les Cris menèrent une politique plus fortement autonome que durant les années 1970. Quand les clauses de la Convention n'étaient pas appliquées ou n'étaient pas suffisantes, les Cris s'opposèrent plusieurs fois vigoureusement à leur exclusion de la gouvernance de la région. C'est pourquoi le

Gouvernement du Québec et Hydro-Québec songèrent à un nouvel accord en 2001, au moment où une nouvelle étape du développement hydroélectrique était sur le point de commencer. Bref, quel que soit le genre des nouveaux rapports que les dirigeants du Québec entrevoyaient pour contrôler les Cris, les choses n'étaient jamais claires.

Je veux considérer ici deux nouveaux éléments de l'accord de 2002. D'abord la reconnaissance du principe *nation à nation* dans les rapports entre les Cris et le Québec suggérant ainsi la possibilité d'une co-gouvernance et le transfert de la responsabilité du développement économique de la part du gouvernement aux Cris. Les leaders Cris ont accueilli favorablement cette responsabilité dans la mesure où les gouvernements avaient échoué dans l'émergence d'un développement socio-économique centré sur les Cris. En outre, les leaders Cris estimaient pouvoir mieux assurer eux-mêmes le développement avec les nouvelles ressources à exploiter. Ensuite, l'accord inclut une section sur l'adaptation des pratiques de coupes de bois et leur étendue sur les territoires de chasse cris. Des mécanismes ont été établis afin d'impliquer les chefs de chasse dans les décisions prises par les forestiers du gouvernement et les compagnies privées à propos des modalités et des localisations de l'abattage du bois. De façon récurrente, la mise en œuvre de nombreuses clauses sur les activités forestières de cet accord a été retardée alors qu'il y avait pourtant d'importants bénéfices à en retirer. Il faut comprendre aussi que, chez les Cris, il y a des perceptions très différentes concernant cet accord. Cependant, ses bénéfices, ses conséquences et ses difficultés deviennent progressivement plus clairs (Scott, 2005; Oblin, 2007; Feit, 2009).

La négociation de l'accord correspondait, en partie, aux types de problèmes exposés dans les affidavits de 1999 par les chefs de chasse Cris et correspondait aussi à d'autres préoccupations cris concernant le développement économique, le financement et la co-gouvernance.

Quelle vision de l'Entente le Gouvernement du Québec et les compagnies avaient-ils? En plus d'essayer d'acheter la paix sociale et de limiter l'autonomie crie, ce qu'ils envisageaient a été révélé pendant les discours lors de la signature de l'Accord. Le Premier Ministre du Québec, Bernard Landry, expliqua comment le Gouvernement du Québec pensait que les Cris et Québec établiraient un nouveau partenariat en mettant de côté leurs conflits. C'était possible, disait-il, parce que l'application de l'accord conduirait à une convergence d'objectifs entre les Cris et le Gouvernement (Landry, 2002). Landry déclara que les objectifs partagés étaient « d'assurer le plein développement de nos communautés respectives » et « une conviction tout aussi solide que le territoire de la Baie James offre un potentiel qui n'est pas encore complètement développé » (Landry, 2002). Il ajouta

également : « Enfin, cette entente vise aussi à une accélération du développement de la région » (Landry, 2002).

En 2008 ces idées furent reprises par les leaders fédéraux. Lors de la signature de *l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris d'Eeyou Istchee*, le communiqué de presse du gouvernement fédéral contenait une seule citation de Chuck Strahl, ministre des Affaires Indiennes, mettant l'accent sur le partenariat cri dans le développement économique : « L'engagement de notre Gouvernement et notre approche décisive mettent le passé derrière nous et ouvrent la voie aux Cris afin qu'ils deviennent des partenaires à part entière dans le développement économique du Nord québécois. . . . Notre nouvelle relation constructive avec les Cris de Eeyou Istchee les aidera à devenir davantage autosuffisants. Il en résultera un plus brillant avenir pour les Cris et pour tous les Canadiens » (Canada, 2008).

Quand le Premier Ministre Landry parlait de développement, il parlait d'une conviction (laquelle, pensait-il, était partagée par les Cris), voulant que le développement du potentiel de la région de la Baie James serait accéléré. Mais, en 1999, les chefs de chasse dirent quelque chose de différent. Ils estimaient que certains développements (la foresterie, par exemple) devaient être réglementés et limités parce qu'ils étaient déjà trop excessifs et ne répondaient pas aux besoins des jeunes et des futures générations cries et non-cries. Dans l'Accord de 2002, on relève des dispositions en vue de limiter les activités de la foresterie. Toutefois, dans les réunions subséquentes à l'Accord entre les chefs de chasse, les représentants du gouvernement et ceux des compagnies forestières, plusieurs chefs de chasse trouvèrent que ces limites n'étaient pas suffisantes (Scott, 2005). Plus récemment, le processus tout entier a été remis en question par un nouveau code forestier québécois qui ignore complètement l'Accord Cris/Québec de 2002 (Coon-Come, 2009).

Les gouvernements québécois et canadien reconnaissent que les Cris demandent un plein engagement dans le développement économique et l'exploitation des ressources naturelles. Toutefois, ils ignorent les approches au développement présentées par les chefs de chasse mentionnés ci-dessus et par de nombreux autres Cris qui veulent un développement respectant les besoins de la jeunesse crie et les divers rapports des Cris à la terre. Un tel développement modulé requiert une réelle co-gouvernance de la région dans laquelle les chefs de chasse et les autres leaders Cris seraient effectivement impliqués dans toutes les prises de décision.

Conclusion

Les pratiques gouvernementales ignorent et cachent les différences entre la gouvernance crie et la logique de gouvernance de l'État-nation. Charlie Etapp, Charlie Coon Blacksmith, François Mianscum et plusieurs autres Cris veulent une réciprocité respectueuse fondée sur la gouvernance crie, sur la coexistence et sur le développement d'une co-gouvernance effective entre Cris et non-Cris. Ces chefs de chasse contestent le droit du Québec et des compagnies forestières à gérer les terres et les forêts selon la logique des compagnies. Ils demandent donc aux gouvernements et aux compagnies d'agir de façon à tenir compte de ce qui est nécessaire pour les Cris : leur auto-gouvernance, leur chasse, leurs emplois, leur bien-être, leur souci de la jeunesse, et la terre.

L'auto-gouvernance crie reconnaît les besoins des non-Cris et, en conséquence, les Cris pratiquent une co-gouvernance respectueuse et effective. Les chefs de chasse ont discuté de tout cela avec le gouvernement pendant des décennies. Ils se sont engagés avec les non-Cris sur la base de la co-gouvernance. Ils continuent à le faire dans le contexte des échecs répétés des gouvernements à mettre en œuvre leur propre partage et leur propre engagement en faveur de la co-gouvernance avec les Cris.

L'auto-gouvernance crie, la responsabilité de partager la terre, les rapports de coexistence assurent une co-gouvernance durable même si elle est incomplète. Les réciprocités dans les divers engagements crs avec les gouvernements démontrent une co-gouvernance vivante dont le potentiel reste inachevé.

Remerciements

Lors de la rédaction de cet article, j'ai pu profiter des connaissances et des travaux de plusieurs Cris et collègues. J'ai une dette spéciale envers : Philip Awashish, Mario Blaser, Sam C. Gull, Jasmin Habib, Deborah McGregor, Brian Noble, George Oblin et Colin Scott. Je tiens aussi à remercier : Brian Craik, Peter Hutchins, Justin Kenrick, Monica Mulrennan, Eva et feu Joe Ottereyes, Alan Penn et Alan Saganash Jr. D'autres personnes n'ont pas été mentionnées mais ne sont pas oubliées. Cette recherche a bénéficié d'une subvention du Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada (CRSHC).

Références

AWASHISH Philip, 2006, « Eeyou Law and Eeyou Governance », in *Report of the Cree-Naskapi Commission*, Ottawa, Cree-Naskapi Commission, p. 14-21.

- AWASHISH Philip, 2009, *Iiyiyiu Cree Governance*, communication présentée au 69^e congrès annuel de la Société d'anthropologie appliquée, Santa Fé (Nouveau-Mexique), 19 mars 2009.
- Canada, 2008, *News Release – Through Partnership, A New Relationship Between the James Bay Cree and Government of Canada is Now a Reality*, www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/nr/j-a2008/2-2994-eng.asp.
- COON-COME Matthew, 2009, « The Cree Quebec Relationship is at a Crossroads », *The Nation*, Montréal, vol. 17 (2), p. 3.
- FEIT Harvey, 2005, « Recognizing Co-Management as Co-Governance : Histories and Visions of Conservation at James Bay », *Anthropologica*, vol. 47 (2), 267-288.
- FEIT Harvey, 2009, « Governmental Rationalities and Indigenous Co-Governance : James Bay Cree Coexistence, From Mercantilist Partnerships to Neoliberal Mechanisms », in Bernstein Steven & William Coleman (sous la direction de), *Unsettled Legitimacy : Political Community, Power and Authority in a Global Era*, Vancouver, UBC Press, p. 97-128.
- FEIT Harvey, 2010, « Neoliberal Governance and James Bay Cree Governance : Negotiated Agreements, Oppositional Struggles and Co-Governance », in Blasez Mario, Ravi de Costa, Deborah McGregor, & William Coleman (sous la direction de), *Indigenous Peoples and Autonomy : Insights for a Global Age*, Vancouver, UBC Press, sous presse.
- LANDRY Bernard, 2002, *Notes pour une allocution du Premier Ministre du Québec, Monsieur Bernard Landry à l'occasion de la signature de l'entente finale entre le Gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris du Québec*. www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/discours/2002/saa_dis20020207.htm.
- OBLIN George, 2007, *The Paix des Braves Agreement of 2002 : An Analysis of Cree Responses*, Montréal, Concordia University, thèse de doctorat en communication. Disponible sur <http://www3.telebecinternet.com/georgeoblin/>.
- RICHARDSON Boyce, 2008, *Strangers Devour the Land*, White River Junction (Vermont), Chelsea Green.
- SCOTT COLIN H., 1989, « Ideology of Reciprocity between James Bay Cree and the Whiteman State », in Skalnik Peter (sous la direction de), *Outwitting the State*, New Brunswick (New Jersey), Transaction Press, p. 81-108.
- SCOTT COLIN H., 2005, « Co-Management and the Politics of Aboriginal Consent to Resource Development : The Agreement Concerning a New Relationship between Le Gouvernement du Québec and the James Bay Crees (2002) », in Murphy Michael (sous la direction de), *Reconfiguring Aboriginal-State Relations*, Montreal-Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 133-163.
- SCOTT COLIN H. & James Morrison, 2004, « Frontières et territoires –1- Crise et effondrement », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 34 (3), p. 23-44.
- SCOTT COLIN H. & James Morrison, « Frontières et territoires –2- Reconstruction et renouveau », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 35 (1), 41-56.

Sous la direction de
Jacques-Guy PETIT, Yv BONNIER VIGER,
Pita AATAMI et Ashley ISERHOFF

**LES INUIT ET LES CRIS
DU NORD DU QUÉBEC
TERRITOIRE, GOUVERNANCE,
SOCIÉTÉ ET CULTURE**

Publié avec le concours du CNRS

Collection « Essais »

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

2010

*Aux Cris d'Eeyou Istchee
et aux Inuit du Nunavik*

© Presses de l'Université du Québec
2875, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2
www.puq.ca
ISBN 978-2-7605-2689-1

© Presses Universitaires de Rennes
UHB Rennes 2 – Campus de la Harpe
2, rue du doyen Denis-Leroy
35044 Rennes Cedex
www.pur-editions.fr
Mise en pages: idbleu pour le compte des PUR
ISBN 978-2-7535-1248-1
ISSN 1951-3321